



Juin 2023

ATTRACTIVITE A L'EMBAUCHE

Prime à l'embauche

A compter du 1^{er} juillet, la Direction met en place un contrat d'engagement avec prime à l'embauche de 3000 € pour les grades IDE, Manipulateur radio et Kinésithérapeute dans les secteurs en tension tels que le CPA et les services de médecine pour attirer de futurs professionnels.

Le versement de la prime s'échelonne sur 17 mois (500 € sur le 1^{er} salaire, 1500 € au bout de 5 mois et 1000 € à 17 mois) et sera subordonné à un engagement de servir de 24 mois avec remboursement des sommes au prorata en cas de rupture du contrat.



Prime de parrainage

Consiste à verser une prime de 300 € à tout personnel de l'établissement qui permettrait l'embauche de nouveaux agents. Ce montant sera versé lors de la signature du premier renouvellement de contrat ou lors de la mise en stage de l'agent recruté sur un grade et secteur en tension. Le candidat doit pour cela mentionner son parrain dans sa lettre de motivation.

Position de l'UNSA

Si l'on peut comprendre que l'Etablissement est à la recherche de solutions pour pallier au manque de personnel, il est toutefois aussi important de prendre en compte la question de la fidélisation des agents en poste !!!